

Vu le rectificatif n° 87/420/PR/SGG. du 14/8/87 au décret 86/877 du 18/7/86 sur la prise d'effet financier des avancements et révisions des situations administratives. *MAKOUZ*

D É C R È T :

~~Article 1er~~ Les Ingénieurs stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (Eaux et Forêts) dont les noms et prénoms suivent sont titularisés au titre de l'année 1986 et nommés au 1er échelon de leur grade indice 650 acc : nant.

- BOULINGUE (Gaston) pour compter du 02/01/88..... DREF/S
- GILBERT (Gilbert) pour compter du 25/11/86..... DCF
- KROUKOU (Fidèle) pour compter du 11/03/86..... DEP
- KOUIN (Faustin) pour compter du 12/02/86..... DEP
- KOUAKOU (Jean Sylvestre) pour compter du 02/11/86..... DCAF

~~Article 2.~~ Conformément aux dispositions du Décret n° 86/877 du 18/7/86 modifié par le rectificatif n° 87/420 du 14/8/87 susvisés, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

~~Article 3.~~ Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.F. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 OCTOBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,

Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

Philippe Moukoko
Commandant Dieudonné KIMOUA.

Ange Edouard POUNGUE
Ange Edouard POUNGUE.

AMPLIATIONS :

SGG/BC..... 2
JRPC..... 2
TP/DGPOE..... 2
B..... 2
EF..... 2
JOF..... 2
SGEF..... 2
DAEF/SAG..... 20
SAD/SGEF..... 2
INTERESSES..... 10
DOSSIERS..... 20
BST/DGFP..... 2
C.R.F..... 1/1